

Note à l'attention de M. Joffrey Vedrines, 4<sup>ème</sup> adjoint, Chargé de la culture, de la communication et de la démocratie participative

Communiqué adjoints et conseillers

Le tissu associatif en est un des éléments de la vie du village. Il est limité à Dions. Il s'agit, dans un premier temps d'aider les associations sur le plan financier, bien entendu (subventions) mais aussi sur le plan matériel (mise à disposition de locaux...) et celui de leur développement (les faire connaître...). Vous veillerez également à le densifier en favorisant par exemple la création d'associations de parents d'élèves, de boulistes pour animer l'aire de Braune, sportive, de voyages et sorties, etc.

Les festivités sont des points obligés de notre action, qu'elles marquent une commémoration importante de notre histoire (8 mai, 11 novembre) ou la manifestation de l'intérêt porté par la municipalité aux habitants de Dions (fête de l'école, repas des aînés, etc.). Elles doivent être mises en valeur pour y associer le plus grand nombre (public clairsemé lors de la dernière cérémonie du 8 mai). Il s'agit de les valoriser pour y associer un maximum de dionsoises et de dionsois. Elles sont aussi très limitées en nombre. Je vous demande de me faire des propositions qui permettraient aux habitants du village de participer à des événements et mieux se connaître : 14 juillet, pique-nique citoyen, fête des voisins, etc.

Vous prendrez aussi toutes les initiatives susceptibles de favoriser le vivre ensemble : fêtes des voisins, jardin communautaire, concours des maisons fleuries, etc.

Fin 2017 ou 2018, l'accès au stade sera à nouveau possible. Or il n'existe plus d'association sportive sur Dions ni de capacité d'encadrement. Il faut anticiper, recenser les besoins, trouver de bonnes volontés, etc. Je compte sur vous.

La culture est un des parents pauvre de notre action. Elle s'appuie sur les deux spectacles annuels offerts par Nîmes métropole. C'est peu. Deux orientations me semblent devoir être privilégiées : faire en sorte que les habitants du village assistent aux deux spectacles Nîmes métropole, associer les artistes locaux à l'organisation de projets culturels, mais aussi, utiliser les ressources du tissu associatif local (La Calmette, Saint-Chaptes....) pour présenter de nouvelles initiatives : chorales, théâtre amateur...

A Dions, nous avons aussi de nombreux musiciens sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour organiser une manifestation lors de la fête de la musique.

La conduite des affaires publiques ne peut se faire sans associer le plus étroitement possible la population aux décisions que nous sommes amenées à prendre.

Les questions sur lesquelles la municipalité travaille sont, pour certaines, susceptibles d'interrogations, questionnements, critiques, polémiques et parfois rumeurs publiques. C'est pourquoi j'attache le plus grand prix à la transparence dans la conduite de nos projets, l'information et la mise en place d'une participation citoyenne à l'élaboration des projets les plus sensibles. Sur ce dernier point, par exemple, il paraît indispensable d'organiser des consultations, par exemple, pour l'élaboration d'un plan de stationnement, le projet Braune, l'habitat, etc. qui permettront de les enrichir d'expériences irremplaçables. Ceci ne veut pas dire que la municipalité ne prendra pas ses responsabilités dans les prises de décisions le moment venu. Ces consultations citoyennes peuvent prendre des formes multiples : réunion publique, enquête, questionnaire.... Vous aurez soin d'étudier avec les membres de la commission la solution la mieux adaptée à chaque projet pour lesquelles elles apparaissent opportunes.

Pour l'information de nos concitoyens nous disposons de deux outils : le bulletin municipal que je souhaite bimensuel, le site internet qui nécessite une actualisation permanente. Avec les membres de la commission vous veillerez à une continuité de notre action sur ces points.

Enfin, en mon absence, je vous serai reconnaissant de présider la commission animation du village, culture, communication, démocratie et d'établir les comptes rendus des réunions.

*Les capacités d'autofinancement de la commune sont limitées. Tout projet doit faire l'objet d'une recherche des possibilités de son financement.*